

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU VAL ST-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE**

**AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC POUR UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance régulière tenue le 9 mars 2020, le conseil a adopté le règlement REGLEMENT no 2020-224 DECRETANT L'ACQUISITION D'UN CAMION CITERNE NEUF ET UN EMPRUNT DE 405 000\$.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité de Saint-Claude peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse, qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin.
3. **Ce registre sera accessible de 9h à 19h, le 25 mars 2020 au bureau municipal situé au 295, Route de l'Église, St-Claude.**
4. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **108**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h le 26 mars 2020 au 295, Route de l'Église.

5. Le règlement peut être consulté en tout temps aux heures d'ouverture du bureau municipal soit de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné

6. Toute personne qui, le 9 mars 2020, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ Être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - ☞ **Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.**
7. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - ☞ Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;

- ☞ Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

9. Personne morale :

- ☞ Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 9 mars 2020 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Donné à Saint-Claude ce 10 mars 2020.

France Lavertu
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

.....
.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je soussigné, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Claude, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le **REGLEMENT no 2020-224 DECRETANT L'ACQUISITION D'UN CAMION CITERNE NEUF ET UN EMPRUNT DE 405 000\$** à chacun des endroits suivants : Bureau, caisse des Sources Saint-Claude, bureau de poste.

Cet avis a fait l'objet d'une parution dans le journal Info municipal de mars en date du 10 mars 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 mars 2020.

.....
Directrice générale et secrétaire-
trésorière